



Thionville



Le réseau
de transport
d'électricité

Concertation garantie par



Projet H2V Thionville

Unité de production
d'hydrogène vert et de e-méthanol
à Florange - Uckange



CAHIERS D'ACTEURS
Mode d'emploi

Concertation préalable du 28 avril au 20 juin 2025

concertation-h2v-thionville.fr

Projet H2V Thionville

Unité de production d'hydrogène vert et de e-méthanol à Florange - Uckange

• Qu'est-ce qu'un cahier d'acteur ?

Le cahier d'acteur est une des possibilités offertes d'apporter une contribution écrite et argumentée au projet H2V Thionville, dans le cadre de la concertation préalable qui se déroule du 28 avril au 20 juin 2025.

Les cahiers d'acteurs sont un outil d'information et d'expression :

- Outil d'information car ils permettent dans le cadre de la démarche participative de prendre connaissance des arguments avancés et des recommandations faites sur le projet H2V de Thionville.
- Outil d'expression car ils permettent de faire entendre la voix des acteurs qui souhaitent s'exprimer, de diffuser des résultats d'études ou des analyses propres à enrichir les décisions concernant le projet H2V Thionville

• Qui peut déposer un cahier d'acteur ?

La contribution sous la forme d'un cahier d'acteurs doit émaner d'une personne morale : collectivité territoriale, association ou collectif d'associations, chambre consulaire, syndicat professionnel, organisme public, parapublic ou privé, corps constitué, etc.

Pour rappel, les personnes physiques ont la possibilité de déposer des contributions et/ou des questions via une rubrique dédiée disponible sur le site internet de la concertation, dans la rubrique [Je participe](#)

• Quel est le contenu d'un cahier d'acteur ?

Le cahier d'acteur est une réflexion ou une proposition portant sur le projet H2V Thionville et/ou son raccordement électrique, objets de la présente concertation préalable. Il est demandé de présenter un exposé argumenté sur le propos.

Le contenu et la formulation du cahier d'acteur doivent respecter la charte de modération, au même titre que toutes les contributions déposées en ligne : ils ne doivent ni être injurieux ni porter atteinte à une personne physique ou morale. Le contenu d'un cahier d'acteur engage la responsabilité de(s) auteur(s).

Les garants CNDP et H2V peuvent refuser la publication d'un cahier d'acteur s'il :

- ne respecte pas les principes du débat (notamment de clarté, de qualité et d'accessibilité des informations) ;
- n'apporte pas suffisamment d'enrichissement au débat ;
- n'est pas ou très peu en rapport avec l'objet de la démarche participative ;
- comporte des propos injurieux ou diffamatoires concernant des personnes ou des institutions ;
- N'indique pas clairement l'identité de l'auteur ;
- Sert de relais pour un intérêt personnel ou de promotion personnelle.

• Sous quelle forme proposer un cahier d'acteur ?

Le cahier d'acteur est un document dactylographié de 4 pages maximum. Ces 4 pages peuvent être éventuellement complétées d'une annexe comportant cartes, schémas explicatifs, plans ou autres élément nécessaires à la compréhension du contenu.

Il est obligatoire d'identifier l'organisme émetteur de la contribution.

Le cahier d'acteur doit :

- Rendre compte d'observations, de propositions, d'un avis, d'une opinion ;
- Être argumenté et les sources doivent être citées ;
- Viser à l'enrichissement du débat d'idées ;
- Respecter les règles élémentaires de corrections et de bonnes conduites et ne cède à aucune invective ou attaque personnelle.

Le cahier d'acteur doit respecter quelques règles éditoriales :

- 4 pages en police Calibri taille 11 ;
- Titre ;
- Nom du corps constitué ;
- Nom et coordonnées du responsable de la contribution ;
- Logo/photo de la structure ;
- Une courte présentation de votre structure en première page (statut, objectifs et missions) ;
- Un développement de votre position, et de vos principaux arguments :
- En lien avec le projet H2V de Thionville (usine d'hydrogène vert et d'e-méthanol) ;
- Veillez à bien citer vos sources ;
- Veillez à bien subdiviser votre raisonnement en sous-parties avec des sous-titres.
- Vous pouvez illustrer vos propos de visuels (images, cartes, graphiques...) libres de droit ou en indiquant les crédits associés.
- Une conclusion / synthèse en quelques phrases : il faut que le lecteur puisse y retrouver vos principaux arguments et propositions.

• Où déposer un cahier d'acteur ?

Le cahier d'acteur au format PDF peut être déposé sur le site internet de la concertation, dans la rubrique [Je participe](#) > « Je dépose un cahier d'acteurs ».

• Que se passe-t-il une fois le cahier d'acteur déposé ?

Si après analyse de son contenu, le cahier d'acteur est considéré comme recevable par les porteurs de projet et les garants de la Commission nationale du débat public (CNDP), il est publié sur le site internet de la concertation. Un courriel est envoyé à l'adresse contact communiquée au moment du dépôt, informant de la publication du cahier d'acteur.

Les cahiers d'acteurs publiés sur le site internet de la concertation seront portés au bilan de la concertation.

**Pour toute information sur le cahier d'acteur, vous pouvez contacter les garants CNDP
Contacts Garant.es :**

Nathalie Durand - Tél. +33 6 72 92 59 91
Email : nathalie.durand@garant-cndp.fr

Jean-François Trassart
Tél. 06 61 36 18 38
Email : jean-francois.trassart@garant-cndp.fr